

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 27 FEVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	20 février 2024	Date d'affichage :	20 février 2024
------------------------------	-----------------	---------------------------	-----------------

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjointes, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise

Absents excusés : VERICEL Géraldine, DEROSIER Philippe

Secrétaire de séance : GARDON François

DEL4/27-02-24 – Frais de déplacement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents territoriaux peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité. Les dispositions suivantes s'appliquent aux agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public.

Il propose qu'un agent autorisé à se déplacer avec son véhicule personnel, sera remboursé sur le barème des impôts, en fonction de la puissance fiscale de son véhicule personnel et du nombre de kilomètres parcourus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** le remboursement des frais kilométriques, dans le cadre d'un déplacement professionnel autorisé par Monsieur le Maire, sur le barème des impôts.

- **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au budget communal concernant l'ensemble des frais de déplacement des agents communaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
François GARDON

Le Maire,
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20240227-DEL4_27-02-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024